

## Séance publique du 11 juillet 2005

### Délibération n° 2005-2824

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Grand projet de ville (GPV) les Minguettes Max Barel - Avenue Maurice Thorez - Requalification du secteur situé le long de la contre-allée - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de Vénissieux, le secteur situé le long de la contre-allée de l'avenue Maurice Thorez a été identifié comme un secteur prioritaire.

En effet, ce site qui comprend six tours de soixante-quatre logements chacune, soit environ 1 200 habitants, n'a pas fait l'objet de réaménagement depuis sa construction et souffre de ce fait de dysfonctionnements importants.

Le projet d'aménagement a été présenté aux habitants lors de réunions de concertation. Il vise à réhabiliter les espaces de proximité et l'accès aux bâtiments notamment par :

- une mise en sécurité du stationnement en le rendant plus lisible,
- de nouvelles plantations,
- un marquage des entrées des immeubles,
- une plus grande délimitation des espaces de pieds d'immeubles et des espaces collectifs,
- la reprise des voies d'accès.

Par délibération en date du 5 novembre 2001, le conseil de Communauté a approuvé ce projet, le coût prévisionnel global de l'opération estimé alors à 907 073 € TTC et son plan de financement.

Par délibération en date du 18 mars 2002, une individualisation partielle d'autorisation de programme de 76 500 € a été votée pour le financement des études de maîtrise d'œuvre.

Par délibérations en date des 29 septembre 2003 puis 13 décembre 2004, le coût prévisionnel de l'opération a été porté à 1 354 053 € TTC et une individualisation d'autorisation de programme complémentaire a été votée pour un montant total de 1 277 553 € en dépenses et 568 636 € en recettes.

Depuis, l'entreprise Appia, choisie par la commission permanente d'appel d'offres (CPAO) pour exécuter le lot voirie-assainissement-éclairage, n'a pas maintenu son offre. L'appel d'offres doit donc être relancé pour ce lot. Compte tenu des prix issus de la consultation précédente, qui s'échelonnaient de 391 000 € à 573 800 € TTC, il apparaît nécessaire de réajuster le montant de travaux :

- lot : voirie, assainissement, éclairage	581 311,30 € TTC (au lieu de 391 040,57 €)
- lot : espaces verts, mobilier urbain, béton désactivé, serrurerie	638 688,70 € TTC (inchangé)
soit un total de	1 220 000,00 € TTC

Par ailleurs, le poste frais divers et imprévus est légèrement augmenté pour intégrer les dépenses complémentaires engendrées par la relance de l'appel d'offres.

Dès lors, l'enveloppe financière affectée à l'opération s'établit à 1 548 325 € TTC se décomposant comme suit :

Nature des dépenses	Montant (en € TTC)
travaux	1 220 000
maîtrise d'œuvre	107 000
santé sécurité	8 325
frais divers et imprévus	112 000
rémunération du mandataire	101 000
<b>total</b>	<b>1 548 325</b>

Compte tenu des individualisations d'autorisation de programme précédentes, le complément de financement nécessaire s'élève à 194 272 € en dépenses.

Les recettes demeurant inchangées, le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Europe	266 786 €
- État-ANRU	167 694 €
- organismes HLM	76 225 €
- Commune	57 931 €
- Communauté urbaine	979 689 €

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 16 mai 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le nouveau coût global prévisionnel de l'opération de requalification de la contre-allée Maurice Thorez à Vénissieux, à hauteur de 1 548 325 € TTC.

**2° - L'autorisation de programme** individualisée les 18 mars 2002, 29 septembre 2003 et 13 décembre 2004 pour l'opération n° 627 - Vénissieux: GPV contre-allée Maurice Thorez - est complétée pour un montant de 194 272 € en dépenses, à prévoir en crédits de paiement sur 2006.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,